

Cenon, le 28 FÉVRIER 2012

COMMUNICATION SUR LE PROGRES DANS L'INTEGRATION DES PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

Introduction :

Au nom d'Aquitaine Sécurité Prévention, je renouvelle mon engagement à soutenir et à promouvoir les dix principes du Pacte Mondial. Intégrant l'ensemble des principes depuis toujours dans la politique responsable et durable de la société Aquitaine Sécurité Prévention. Nous avons accentué nos efforts, au cours de l'année 2012, sur les principes développés ci-dessous.

Paul ROUX
Gérant de la société Aquitaine Sécurité Prévention

Contexte :

La société Aquitaine Sécurité Prévention est spécialisée dans les métiers de la sécurité & surveillance humaine. Nous travaillons avec de nombreux clients répartis sur plusieurs départements du Sud Ouest de la France. Des ministères, des Administrations, des enseignes de la grande distribution sont nos clients et partenaires depuis plus de 15 ans.

Nos agents, formés aux différents métiers de la sécurité, interviennent et travaillent tout au long de l'année sur l'ensemble des sites, que nous confient nos clients.

1^{er} Principe soutenu

Principe n° 4 : L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Objectifs :

Mettre en avant la consultation des salariés pour la planification exceptionnelle et tendre vers le volontariat pour éviter la contrainte et l'obligation ainsi que préserver le bien-être du salarié tout en maintenant un bon niveau en terme de qualité de prestation.

Mise en œuvre des actions :

- Dotation dans l'entreprise d'un logiciel de planification nous permettant une meilleure approche de tous nos effectifs et une meilleure gestion du personnel.
- Anticipation des besoins en personnel
- Analyse des flux de demandes importantes de renfort.
- Gestion des demandes de congés
- Etablissement d'un plan formation entreprise.
- le respect du temps de travail et coupures entre vacations dans le respect de la convention collective à laquelle est soumise l'entreprise.
- tolérance zéro en ce qui concerne la pression sur les salariés en cas de non disponibilités.

Résultats :

Une meilleure information des salariés renforce la cohésion d'équipe et dans un secteur comme le notre fidélise notre personnel et améliore la qualité de nos prestations faible taux d'absentéisme sur les différents sites.

2^{ème} Principe soutenu

Principe n° 10 « *Les entreprises sont invités à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.*

Objectifs :

Ramené au secteur d'activité les enjeux sont évidents et primordiaux : honnêteté, confiance, contrôle et prévention de tous les risques déviants.

Mise en œuvre des actions :

- Mise en place de procédures de contrôles et de doubles contrôles avec la signature et la contre signature.
- la demande de toutes les habilitations aux aptitudes et accréditations nécessaires pour la pratique du métier.
- une enquête de moralité.
- organisation de visite périodique et inopinée sur différents sites avec la mise en place des fiches d'écart-conformité.

Résultats :

Une activité pérenne stable et viable favorisant le développement et la bonne renommée de l'entreprise.

Tout ceci grâce à des procédures de contrôles et d'un personnel de qualité et aussi des conditions de travail.

Conditions de travail


La société A.S.P se base sur les lois du travail en France ou elle est implantée à 100 %.

Les conditions de travail sont unifiées à partir des standards de base afin d'appliquer un principe égalitaire : mêmes droits pour tous au sein d'une société, assurant ainsi le meilleur environnement possible.

Pour assumer pleinement ces responsabilités, nous veillons à l'application de nos valeurs de base ainsi que des principes éthiques décrits dans notre CHARTE QUALITE au travers de principes simples :

- Opérer une politique de rémunération adaptée,
- S'assurer que tous les employés savent ce qu'il est attendu d'eux dans le cadre de leur travail et qu'ils sont en mesure de jauger leur performance,
- Fournir un environnement de travail sûr et s'assurer que les employés comprennent pleinement leurs propres responsabilités concernant les problèmes de santé et de sécurité,
- Aider les employés à trouver un équilibre entre leur travail et leur vie personnelle.

Paul ROUX
Gérant de la société Aquitaine Sécurité Prévention



A.S.P.
Centre Emeraude 1 - Cidex 54
61/69 Rue Camille Pelletan
33150 CENON
TÉL. : 05 56 86 16 26 - FAX : 05 56 86 87 51